

Même les malades étrangers rappliquent chez nous et prennent nos greffons et nos lits d'hôpital

écrit par Christine Tasin | 30 août 2023





La députée Véronique Louwagie (LR), à l'origine d'un rapport parlementaire publié en 2021, note que « depuis 2015, les étrangers ont bénéficié de 14,8 % des transplantations alors que les étrangers résidant en France représentent 7,4 % de la population ». UGO AMEZ/SIPA

De plus en plus de soignants s'inquiètent de l'arrivée illégale d'étrangers malades venus des pays de l'Est ou du Maghreb et organisée par des passeurs spécialisés. En ligne de mire : dialyses et transplantations d'organes.

Le sujet est sensible. Chez les professionnels de santé, les langues commencent pourtant à se délier. Ils sont de plus en plus nombreux à alerter les pouvoirs publics devant ce qu'ils vivent comme une pression supplémentaire sur notre système de santé, une situation parfois mise en œuvre par des filières d'immigration illégale. Le point en quatre questions.

1. Une immigration pour se soigner ?

Dans une lettre rédigée en 2018 et que s'est procurée Marianne, la Société francophone de transplantation, préoccupée par le nombre de « prises en charge des réfugiés médicaux dans nos services de dialyse et leur inscription sur les listes de greffe », estimait déjà nécessaire de saisir le Comité consultatif national d'éthique : « Depuis quelques années, nous constatons l'afflux de patients réfugiés (Ukraine, Géorgie, Albanie, etc.) qui, amenés par des passeurs, arrivent dans nos

services d'urgence en situation souvent très précaire, nécessitant des séances de dialyse immédiates et désirant rapidement s'inscrire sur nos listes de transplantation. »Un an auparavant, dans un rapport consacré à l'aide médicale de l'État, les inspections générales des finances et des affaires sociales (IGF-Igas) soulignaient que les données concernant la greffe et la dialyse, notamment, « confortent l'hypothèse d'une migration pour soins ».

Suite réservée aux abonnés



Par [Rachel Binhas](#)

<https://www.marianne.net/societe/sante/algeriens-georgiens-c-es-filieres-de-clandestins-venus-beneficier-dune-grefe-en-france>

La suite de l'article fait point sur l'attractivité de la France au niveau médical.

La députée Véronique Louwagie (LR), à l'origine d'un rapport parlementaire publié en 2021, note que « depuis 2015, les étrangers ont bénéficié de 14,8 % des transplantations alors que les étrangers résidant en France représentent 7,4 % de la population ».

Et il en est pour la santé comme pour le reste, un trafic mafieux s'est organisé, les passeurs d'Europe de l'Est demandaient 2000 € il y a 10 ans, combien maintenant ? Et les « malades » arrivent chez nous en sachant mieux que nous quels sont les établissements hospitaliers qui pratiquent la dialyse, là où il y a le plus de chances d'obtenir une greffe etc.

Et tout cela dans un pays, notre pays, la France, où l'on meurt en attendant aux urgences, où l'on meurt parce que

l'on n'a pas obtenu le greffon qui aurait sauvé notre vie.
20 000 personnes attendent une greffe chez nous, et il n'y a à peu près que 5 000 possibilités... Et on nous apprend que les étrangers représentent près de 15% des transplantations ?

Mais c'est à se taper la tête contre les murs ! Mais c'est à faire la révolution ! Quelles sont les ordures qui font passer les autres avant les nôtres dans les hôpitaux ?

Qui sont les sacrifiés ? Les nôtres, âgés. Comme avec le Covid, on laisse crever les vieux, parce qu'ils ont un peu plus de risques de mal supporter la transplantation, on n'essaie pas, et on transplante les étrangers, plus jeunes en général, et donc prioritaires !!! Peur d'être traités de racisme, d'être traînés au tribunal par un organisme droidel'hommiste quelconque ???

Pourtant, pourtant... les transplantés étrangers ne parlant pas nécessairement le français ne comprennent pas ce qu'ils doivent faire après la transplantation, ne prennent pas nécessairement les médicaments anti-rejet, médicaments parfois introuvables chez eux... et pourtant ce sont eux qui sont prioritaires.

La préférence étrangère règne en France, dans tous les domaines. Même en médecine.